



Le 29 juillet 2020

Docteur Hector Guy Adégbidi  
Président  
Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick  
(FAPPUNB)  
277, rue Main, bureau 202  
Fredericton (N.-B.) E3A 1E1

Monsieur,

Je vous remercie de votre correspondance du 7 juillet 2020 concernant le secteur postsecondaire. Nous comprenons que l'éducation postsecondaire est essentielle au tissu économique, social et culturel de nos collectivités. Merci de votre engagement dans ce domaine important.

La réponse à la COVID-19 a mené les gouvernements de tous les ordres à faire face à des décisions difficiles, mais nous espérons pouvoir également trouver des possibilités communes. Le Nouveau-Brunswick a besoin que nos universités, nos professeurs, notre personnel et nos étudiants travaillent ensemble et restent unis pour contribuer à notre rétablissement de manières innovatrices.

Notre gouvernement surveille les taux de participation postsecondaires publiés dans les études et par les organismes déclarants. Ces taux sont des mesures importantes du rendement du secteur. Améliorer la participation au postsecondaire est un objectif que nous partageons avec la FAPPUNB, les universités et les collèges. Nous avons investi dans la compréhension accrue de ces phénomènes grâce à des projets de chaîne de connexion avec l'Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick. J'ai été ravie de constater que, selon les tableaux de données de Statistique Canada, le taux de participation à l'université au Nouveau-Brunswick était passé de 19 % en 2000-2001 à 26 % en 2018-2019 (tableau : 37-10-0103-01).

La priorité du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (ÉPFT) est de collaborer étroitement avec nos établissements postsecondaires en ce qui concerne la situation de la COVID-19. Nous avons des communications hebdomadaires avec les établissements, qui comprennent des représentants du ministère de la Santé.

Le degré de planification et l'effort déployé par Santé publique et ÉPFT sont exceptionnels pour assurer que les établissements puissent fonctionner de la manière la plus sécuritaire possible pour toutes les personnes concernées. Nous comprenons les répercussions importantes que cela aura sur le domaine.



Cette année, nous accordons un soutien direct de 233 millions de dollars aux universités publiques sous forme de subventions de fonctionnement. Il s'agit d'une augmentation de 2 % du soutien global. En raison de la diminution des inscriptions, (liée en grande partie aux tendances démographiques des jeunes), nous constatons une augmentation des coûts par étudiant. Ce soutien direct exclut les autres sources de financement qui existent par l'entremise d'ÉPFT, comme le Programme d'accès et de réussite, le Programme d'entretien différé des universités, les initiatives d'apprentissage expérientiel, le financement de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, les prêts et bourses étudiants, et plusieurs sources de financement d'autres ministères trop nombreuses pour les énumérer ici. Tout ce financement profite aux établissements, à leurs professeurs et à leur personnel, ainsi qu'aux étudiants.

Les gouvernements provincial et fédéral ont annoncé en mars un moratoire de six mois sans intérêt sur le remboursement des prêts étudiants. De plus, le budget provincial de 2020-2021 a réduit les taux d'intérêt sur la part provinciale des prêts étudiants du taux préférentiel au taux préférentiel plus 2,5 %. En avril, ÉPFT a instauré le Fonds provisoire d'urgence à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire vulnérables, qui a été administré par les établissements postsecondaires. Récemment, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants a également été ajoutée à la liste des soutiens aux étudiants.

Nous sommes déterminés à accroître notre population et à retenir les étudiants étrangers. Le recrutement et la rétention des étudiants étrangers est une responsabilité des établissements. Toutefois, la Division de la croissance démographique d'ÉPFT engage les étudiants étrangers dans des établissements postsecondaires publics de la province afin d'inciter ces étudiants à immigrer ici. Depuis mars 2020, ÉPFT a offert quatre séances virtuelles sur l'immigration à tous les étudiants étrangers et deux autres séances se rattachant aux étudiants du programme Étudier pour m'y établir. De plus, le Ministère a maintenu des communications régulières avec les parties prenantes, y compris les établissements postsecondaires, les partenariats d'immigration et les organismes d'aide à l'établissement locaux pour partager l'information. Par de telles communications, nous avons collaboré à des situations individuelles pour appuyer les étudiants.

Nous continuerons à travailler en collaboration dans tous ces secteurs et espérons pouvoir compter sur votre soutien pour nous assurer que le Nouveau-Brunswick sort de la pandémie de COVID-19 en étant une province plus forte qu'avant.

Le premier ministre,

Blaine M. Higgs

c.c. Madame Lise Robichaud, directrice générale, FAPPUNB